

Tri des déchets. Peut encore mieux faire

 Publié le 16 juin 2017



Le tri des déchets, en place depuis 2002 dans les communes du Faou, de Pont-de-Buis et de Rosnoën, permet d'éviter l'incinération des déchets recyclables et de les transformer en nouveaux matériaux. Pour cela, il est essentiel que les usagers jouent le jeu en respectant les consignes de tri. Or, les derniers contrôles de la qualité du tri sélectif par le centre de tri de Sotraval (où sont transférés les déchets recyclables de l'Aulne Maritime) ont été une nouvelle fois décevants, avec un taux de refus qui s'est élevé à 21 % (petite amélioration par rapport au mois dernier).

Extension des consignes de tri

Pour rappel, les déchets recyclables sont les suivants : cartons et cartonnettes, briques, boîtes de conserve et barquettes alu, papier et journaux, bouteilles et flacons en plastique ; les emballages doivent être vidés ; pas de mouchoirs ou essuie-tout, ni de plastiques autres que les bouteilles ou flacons. À partir du 1^{er} juillet, une extension des consignes de tri sera mise en place sur le territoire. Les nouvelles consignes de tri seront exposées prochainement.

Pratique

Contact : service déchets, tél. 02.98.16.02.50 ou 02.98.16.02.51 ; courriel, contact@comcom-crozon.bzh